

FLORIDIENNE S.A.
Waterloo Office Park
Drève Richelle 161/4 – Bât. P
B-1410 WATERLOO
TVA BE - 0403.064.593 - RPM Nivelles

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 1er JUIN 2021 à 15H00**

Tenu au siège social, Drève Richelle 161 P Bte 4, 1410 WATERLOO

BUREAU

La séance est ouverte à 15h00 sous la présidence du Chevalier Marc Yves Blanpain.

Monsieur le Président désigne Monsieur Thibaut Hofman pour remplir les fonctions de Secrétaire.

L'administrateur suivant ici présent, complète le bureau, étant la société anonyme W.INVEST, ayant son siège social à 1180 Uccle, avenue de la Floride 35, inscrite au registre des personnes morales (Bruxelles) sous le numéro 0472.184.122, représentée par son représentant permanent, Monsieur Waucquez Gaëtan, domicilié à Uccle (1180 Bruxelles), avenue de la Floride 35.

Le tout en conformité avec l'article 21 des statuts.

COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE

Sont présents ou représentés les actionnaires dont les nom, prénom et domicile ou dénomination et siège social respectifs, ainsi que le nombre d'actions de chacun d'eux, sont mentionnés sur la liste de présence.

Cette liste de présence, signée par le Président et le Secrétaire qui l'ont reconnue exacte, demeurera annexée au procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de ce jour.

Les procurations, toutes sous seing privé, demeurent annexées au même procès-verbal de l'assemblée générale de ce jour.

EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT

I. Ordre du jour et proposition de décisions

- 1. Présentation des comptes annuels consolidés de l'exercice 2020.**
- 2. Présentation du rapport de gestion du conseil d'administration**, établi en conformité de l'article 3 :6 du Code des Sociétés et des Associations, et du **rapport du Commissaire** sur l'exercice social 2020.
- 3. Présentation du rapport de rémunération** repris dans les rapports présentés au point 2.
- 4. Approbation des comptes sociaux clôturés au 31 décembre 2020 et affectation du résultat.**

Le Conseil propose de distribuer un dividende brut de EUR 2,30 par action.

Proposition de décision :

L'assemblée approuve les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2020, présentés par le Conseil d'administration.

L'assemblée approuve la proposition du Conseil de distribuer un dividende brut de EUR 2,30 par action, à l'exclusion des actions propres détenues par Floridienne SA, soit EUR 2.252.836,20 et de reporter le solde du résultat à affecter soit EUR 102.575.007,35. Le dividende sera payable en date du 19 juillet 2021.

5. Approbation du rapport de rémunération pour l'exercice 2020.

Proposition de décision :

L'assemblée approuve le rapport de rémunération tel que présenté par le Président du Comité de Nomination et de Rémunération.

6. Décharge aux administrateurs.

Proposition de décision :

L'assemblée donne décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2020.

7. Décharge au commissaire.

Proposition de décision :

L'assemblée donne décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2020.

8. Approbation de la Politique de Rémunération pour la période 2021 - 2025.

Le Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 (le « Code 2020 ») ainsi que les dispositions du Code des Sociétés et des Associations (CSA) transposant la « Directive sur les droits des actionnaires » (SRD II) requièrent que FLORIDIENNE SA établisse une politique de rémunération et la soumette, ainsi que tout changement important s'y rapportant, à l'approbation de l'Assemblée Générale. La Politique de Rémunération est disponible sur le site Internet www.floridienne.be

Proposition de décision :

L'assemblée approuve, conformément au principe 7.3 du Code Belge de Gouvernance d'Entreprise 2020, la Politique de Rémunération pour la période 2021 - 2025.

9. Nominations

Renouvellement du mandat d'administrateur du Chevalier Marc Blanpain pour une période de 4 ans.

Proposition de décision :

L'assemblée approuve le renouvellement du mandat d'administrateur du Chevalier Marc Blanpain pour une période de 4 ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2025.

Renouvellement du mandat d'administrateur de la société W. INVEST SA représentée par Monsieur Gaëtan Waucquez pour une période de 4 ans.

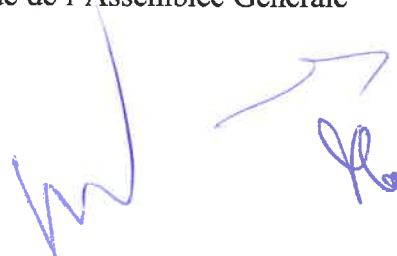
Proposition de décision :

L'assemblée approuve le renouvellement du mandat d'administrateur de la société W. INVEST SA représentée par Monsieur Gaëtan Waucquez pour une période de 4 ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2025.

Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Caroline de Laet Derache pour une période de 4 ans.

Proposition de décision :

L'assemblée approuve le renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Caroline de Laet Derache pour une période de 4 ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2025.



Renouvellement du mandat d'administrateur du Vicomte Philippe de Spoelberch pour une période de 4 ans.

Proposition de décision :

L'assemblée approuve le renouvellement du mandat d'administrateur du Vicomte Philippe de Spoelberch pour une période de 4 ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2025.

Renouvellement du mandat d'administrateur de la société Beluflo S.A. représentée par Monsieur Loïc Waucquez pour une période de 4 ans.

Proposition de décision :

L'assemblée approuve le renouvellement du mandat d'administrateur de la société Beluflo S.A. représentée par Monsieur Loïc Waucquez pour une période de 4 ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2025.

Renouvellement du mandat d'administrateur de la société Freshwater Bay Management S.P.R.L. représentée par Monsieur Herman Wielfaert pour une période de 4 ans.

Proposition de décision :

L'assemblée approuve le renouvellement du mandat d'administrateur de la société Freshwater Bay Management S.P.R.L. représentée par Monsieur Herman Wielfaert pour une période de 4 ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2025.

Renouvellement du mandat d'administrateur de la société Samanda S.A. représentée par Madame Stéphanie Montenair pour une période de 4 ans.

Proposition de décision :

L'assemblée approuve le renouvellement du mandat d'administrateur de la société Samanda S.A. représentée par Madame Stéphanie Montenair pour une période de 4 ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2025.

10. Mandat Commissaire

Le mandat accordé par l'assemblée générale ordinaire du 5 juin 2018 à la société Mazars Réviseurs d'Entreprises SCRL, représentée par Peter Lenoir en qualité de Commissaire de la Société, arrive à échéance le 1^{er} juin prochain. En application des règles européennes et belges de rotation obligatoire applicables aux auditeurs externes, Mazars n'est plus éligible pour un renouvellement de mandat en tant que commissaire. Le Comité d'Audit a dirigé la procédure de sélection et s'est assuré qu'elle se déroule de manière équitable. À cette fin, et conformément à la réglementation applicable, un processus d'appel d'offres (« request for proposal ») a été suivi sous la supervision du Comité d'Audit. À l'issue de ce processus, en application de l'article 41 du Règlement (UE) n° 537/2014 du Parlement Européen et du Conseil du 16 avril 2014, relatif aux exigences spécifiques applicables au contrôle légal des comptes des entités d'intérêt public, proposition de désigner la société RSM Réviseurs d'Entreprises - Bedrijfsrevisoren SCRL, représentée par Monsieur Gert Van Leemput, en qualité de Commissaire, pour une période de 3 ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2024, moyennant des honoraires de EUR 45.200 par an (hors frais et débours, indexables annuellement), pour le contrôle des comptes annuels de FLORIDIENNE SA et des comptes consolidés.



Proposition de décision :

L'assemblée approuve le mandat de Commissaire de la société RSM Réviseurs d'Entreprises - Bedrijfsrevisoren SCRL pour une période de 3 ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2024, et moyennant des honoraires annuels de 45.200,00 EUR (HTVA) pour le contrôle des comptes annuels de FLORIDIENNE SA et des comptes consolidés. RSM Réviseurs d'Entreprises - Bedrijfsrevisoren SCRL désigne Gert Van Leemput comme représentant permanent pour cette mission.

II. Modalités pratiques

1. Conditions d'admission à l'Assemblée Générale Ordinaire

En raison de la crise sanitaire liée à la pandémie Covid-19, FLORIDIENNE a considéré qu'il n'est pas possible d'organiser une réunion physique pour cette assemblée générale d'une manière qui éviterait tout risque de propagation du virus, selon les mesures prises par le gouvernement.

La Société a décidé, conformément à l'article 22bis des statuts, de tenir cette Assemblée Générale à distance, de manière virtuelle, par l'intermédiaire d'un moyen de communication électronique mis à la disposition des actionnaires par la Société et d'interdire toute présence physique d'actionnaires, sous réserve des seuls membres du bureau.

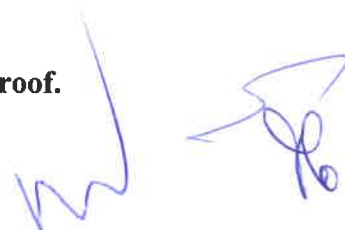
Le Conseil d'administration rappelle que depuis l'entrée en vigueur de la loi du 20 décembre 2010 concernant l'exercice de certains droits des actionnaires des sociétés cotées telle qu'amendée par la loi du 5 avril 2011, conformément aux articles 7:128 §1 et 7:129 §2 du Code des Sociétés et des Associations, seules les personnes qui sont actionnaires à la **date d'enregistrement** ont le droit de participer à l'Assemblée Générale, pour le nombre d'actions dont ils sont détenteurs à cette date. La date d'enregistrement est fixée par la loi à 14 jours avant la date de l'Assemblée Générale, soit en l'espèce **le mardi 18 mai 2021**.

La participation à l'Assemblée Générale Ordinaire est, en outre, subordonnée à l'accomplissement des formalités suivantes, conformément aux dispositions du Code des Sociétés et des Associations et de l'article 17 des statuts :

Les propriétaires de titres nominatifs ont été invités à envoyer un formulaire de participation (disponible sur www.floridienne.be) au Secrétariat Général de Floridienne S.A. (lettre ou e-mail : dvb@floridienne.be) pour le **jeudi 27 mai 2021** au plus tard, en précisant le nombre d'actions avec lesquelles ils souhaitent prendre part au vote. Les actionnaires nominatifs ne pourront participer à l'Assemblée Générale que dans la mesure où leurs actions sont inscrites dans le registre des actions nominatives de la société à la date d'enregistrement, soit le **mardi 18 mai 2021 à minuit**.

Les propriétaires de titres dématérialisés devaient produire pour le **mercredi 19 mai 2021** au plus tard, au Secrétariat Général de Floridienne S.A. (lettre ou e-mail : dvb@floridienne.be), une attestation d'un teneur de comptes agréé ou d'un organisme de liquidation, certifiant le nombre d'actions dématérialisées inscrites au nom de l'actionnaire dans ses comptes à la date d'enregistrement, soit le **mardi 18 mai 2021 à minuit**. Ils sont invités à envoyer leur formulaire de participation (disponible sur www.floridienne.be) au Secrétariat Général de Floridienne S.A. (lettre ou e-mail : dvb@floridienne.be) pour le **jeudi 27 mai 2021** au plus tard, en précisant le nombre d'actions avec lesquelles ils souhaitent prendre part au vote.

Le service financier de Floridienne S.A. est assuré par **la Banque Degroof**.



FLORIDIENNE a annoncé qu'en fonction de l'impossibilité pour les actionnaires ou mandataires de se rendre physiquement à la réunion, il était possible d'émettre les votes à l'assemblée générale de deux façons :

- en donnant procuration à Thibaut HOFMAN, Directeur financier, qui votera en leur nom conformément à leurs instructions de vote, telles qu'elles auront été indiquées par eux-mêmes sur le formulaire « procuration/bulletin de vote », disponible sur le site web de la société. Il n'était pas possible de donner procuration à une autre personne puisque cette personne ne sera pas à même d'assister à la réunion.
- En soumettant les votes par écrit en utilisant le formulaire « procuration/bulletin de vote » disponible sur le site web de la société.

Le formulaire « procuration/bulletin de vote » était à compléter, dater et signer et devait être envoyé par :

- Voie électronique à dvb@floridienne.be (sous la forme d'un scan clairement lisible ou une photo), ou :
- Courrier ordinaire à FLORIDIENNE, drève Richelle 161 P Bte 4, 1410 Waterloo – il était vivement conseillé d'utiliser la voie électronique puisque les services postaux peuvent encourir des délais plus importants en cette période de crise.

Le formulaire « procuration/bulletin de vote » signé, devait être remis à la société selon l'une des deux manières indiquées, pour le jeudi 27 mai 2021 au plus tard. Il fallait s'assurer d'avoir clairement complété les instructions de vote (ou les votes) (« pour », « contre », « abstention »). En cas d'absence d'instructions de vote ou d'absence de votes lisibles ou clairement indiqués, l'actionnaire sera considéré avoir vote « pour » à ces points.

Ordre du jour complémentaire

Le Conseil a informé les actionnaires que, suite à l'entrée en vigueur de la loi du 20 décembre 2010 précitée, un ou plusieurs actionnaires qui détiennent ensemble au moins 3% du capital de la société peuvent demander, conformément à l'article 7 : 130 §1 du Code des Sociétés et des Associations, l'inscription de sujets à traiter à l'ordre du jour et déposer des propositions de décision concernant les sujets à traiter inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour.


Ces demandes devaient parvenir à la société au plus tard **le lundi 10 mai 2021**, soit 22 jours avant l'assemblée générale, au Secrétariat Général de Floridienne S.A. (lettre ou e-mail : dvb@floridienne.be).

La société devait accuser réception des demandes formulées par courrier ou par e-mail dans un délai de 48 heures à compter de la réception à l'adresse indiquée par l'actionnaire.

Le cas échéant, un ordre du jour complété devait être publié par la société, au plus tard 15 jours avant l'assemblée générale soit le **lundi 17 mai 2021**.

Des informations plus détaillées sur ces droits ont figuré sur le site internet de la société www.floridienne.be

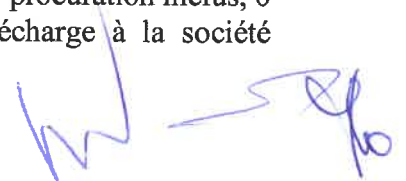
Ceci exposé, l'assemblée aborde l'ordre du jour. Les actionnaires ont eu la possibilité dès publication de la convocation à la présente Assemblée de poser des questions au sujet des rapports ou des points portés à l'ordre du jour. Aucune question écrite n'a été adressée à la société.



Après délibération l'Assemblée prend les résolutions suivantes :

L'assemblée, consultée, renonce à entendre la lecture des rapports de gestion, de contrôle et de rémunération de Floridienne Group ainsi que la communication des comptes consolidés, dont les actionnaires ont eu connaissance.

1. L'assemblée adopte à la majorité de 862.736 voix, votes par procuration inclus, 0 voix contre et 0 abstention la proposition relative à l'approbation des comptes sociaux et à l'affectation des résultats de la société pour l'exercice 2020.
2. L'assemblée adopte à la majorité de 862.736 voix, votes par procuration inclus, 0 voix contre et 0 abstention la proposition de distribuer un dividende brut de 2,30 euros par action, soit 2.252.836,20 EUR et de reporter le solde du résultat à affecter soit 102.575.007,35 EUR.
3. L'assemblée adopte à la majorité de 862.482 voix, votes par procuration inclus, 0 voix contre et 254 abstentions la proposition d'approuver le rapport de rémunération 2020.
4. Décharge aux administrateurs
 - 4.1. L'assemblée adopte à la majorité de 862.736 voix, votes par procuration inclus, 0 voix contre et 0 abstention la proposition de donner décharge au Chevalier Marc Blanpain pour l'exécution de son mandat d'administrateur pour l'exercice 2020.
 - 4.2. L'assemblée adopte à la majorité de 862.736 voix, votes par procuration inclus, 0 voix contre et 0 abstention la proposition de donner décharge à la société W. INVEST SA, dont le Représentant permanent est Monsieur Gaëtan Waucquez, pour l'exécution de son mandat d'administrateur pour l'exercice 2020.
 - 4.3. L'assemblée adopte à la majorité de 862.736 voix, votes par procuration inclus, 0 voix contre et 0 abstention la proposition de donner décharge au Comte Paul Cornet de Ways Ruart pour l'exécution de son mandat d'administrateur pour l'exercice 2020.
 - 4.4. L'assemblée adopte à la majorité de 862.736 voix, votes par procuration inclus, 0 voix contre et 0 abstention la proposition de donner décharge à Madame Caroline de Laet Derache pour l'exécution de son mandat d'administrateur pour l'exercice 2020.
 - 4.5. L'assemblée adopte à la majorité de 862.736 voix, votes par procuration inclus, 0 voix contre et 0 abstention la proposition de donner décharge à la Vicomtesse Caroline de Spoelberch pour l'exécution de son mandat d'administrateur pour l'exercice 2020.
 - 4.6. L'assemblée adopte à la majorité de 862.736 voix, votes par procuration inclus, 0 voix contre et 0 abstention la proposition de donner décharge au Vicomte Philippe de Spoelberch pour l'exécution de son mandat d'administrateur pour l'exercice 2020.
 - 4.7. L'assemblée adopte à la majorité de 862.736 voix, votes par procuration inclus, 0 voix contre et 0 abstention la proposition de donner décharge à la société BCCONSEIL SPRL, dont le Représentant permanent est Monsieur Bernard Delvaux, pour l'exécution de son mandat d'administrateur pour l'exercice 2020.
 - 4.8. L'assemblée adopte à la majorité de 862.736 voix, votes par procuration inclus, 0 voix contre et 0 abstention la proposition de donner décharge à la société BELUFLO SA, dont le Représentant permanent est Monsieur Loïc Waucquez, pour l'exécution de son mandat d'administrateur pour l'exercice 2020.
 - 4.9. L'assemblée adopte à la majorité de 862.736 voix, votes par procuration inclus, 0 voix contre et 0 abstention la proposition de donner décharge à la société



FRESHWATER BAY MANAGEMENT SPRL, dont le Représentant permanent est Monsieur Herman Wielfaert, pour l'exécution de son mandat d'administrateur pour l'exercice 2020.

- 4.10. L'assemblée adopte à la majorité de 862.736 voix, votes par procuration inclus, 0 voix contre et 0 abstention la proposition de donner décharge à la société SAMANDA SA, dont la Représentante permanente est Madame Stéphanie Montenair, pour l'exécution de son mandat d'administrateur pour l'exercice 2020.
5. L'assemblée adopte à la majorité de 862.736 voix, votes par procuration inclus, 0 voix contre et 0 abstention la proposition de donner décharge au Commissaire pour l'exercice 2020.
6. L'assemblée approuve - conformément au principe 7.3. du Code Belge de Gouvernance d'Entreprise 2020 - à la majorité de 862.736 voix, votes par procuration inclus, 0 voix contre et 0 abstention la Politique de Rémunération pour la période 2021 - 2025.

7. Nominations

- 7.1 L'assemblée adopte à la majorité de 862.736 voix, votes par procuration inclus, 0 voix contre et 0 abstention la proposition de renouveler le mandat d'administrateur du Chevalier Marc Blanpain pour une période de 4 ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2025.
- 7.2 L'assemblée adopte à la majorité de 862.736 voix, votes par procuration inclus, 0 voix contre et 0 abstention la proposition de renouveler le mandat d'administrateur de la société W. INVEST SA représentée par Monsieur Gaëtan Waucquez pour une période de 4 ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2025.
- 7.3 L'assemblée adopte à la majorité de 862.736 voix, votes par procuration inclus, 0 voix contre et 0 abstention la proposition de renouveler le mandat d'administrateur de Madame Caroline de Laet Derache pour une période de 4 ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2025.
- 7.4 L'assemblée adopte à la majorité de 862.736 voix, votes par procuration inclus, 0 voix contre et 0 abstention la proposition de renouveler le mandat d'administrateur du Vicomte Philippe de Spoelberch pour une période de 4 ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2025.
- 7.5 L'assemblée adopte à la majorité de 862.736 voix, votes par procuration inclus, 0 voix contre et 0 abstention la proposition de renouveler le mandat d'administrateur de la société BELUFLO SA représentée par Monsieur Loïc Waucquez pour une période de 4 ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2025.
- 7.6 L'assemblée adopte à la majorité de 862.736 voix, votes par procuration inclus, 0 voix contre et 0 abstention la proposition de renouveler le mandat d'administrateur de la société FRESHWATER BAY MANAGEMENT SPRL représentée par Monsieur Herman Wielfaert pour une période de 4 ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2025.
- 7.7 L'assemblée adopte à la majorité de 862.736 voix, votes par procuration inclus, 0 voix contre et 0 abstention la proposition de renouveler le mandat d'administrateur de la société SAMANDA SA représentée par Madame Stéphanie Montenair pour une période de 4 ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2025.



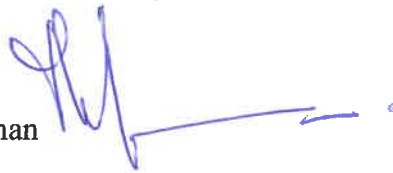
8. L'assemblée approuve à la majorité de 862.736 voix, votes par procuration inclus, 0 voix contre et 0 abstention le mandat de Commissaire de la société RSM Réviseurs d'Entreprises – Bedrijfsrevisoren SCRL pour une période de 3 ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2024, et moyennant des honoraires annuels de 45.200,00 EUR (HTVA) pour le contrôle des comptes annuels de FLORIDIENNE SA et des comptes consolidés. RSM Réviseurs d'Entreprises – Bedrijfsrevisoren SCRL a désigné Monsieur Gert Van Leemput comme représentant permanent pour cette mission.

CLOTURE

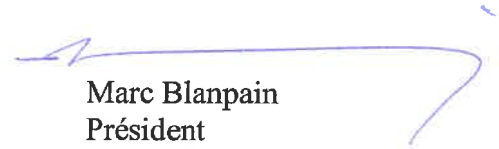
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h00

Lecture intégrale faite, tous commentaires sollicités ou simplement utiles ayant été fournis par le Président, les membres du bureau, les administrateurs présents et intervenants et les actionnaires qui en ont exprimé le désir, ont signé avec le Président.

Thibaut Hofman
Secrétaire



Marc Blanpain
Président



Les Actionnaires

